

Compte rendu du conseil d'administration du 7 novembre 2023

Etaient présents :

➤ Membres de droit :

- Représentants de la Direction : Monsieur TRANCHANT- Proviseur/ Président du CA, Madame GARRIGOU- Provisseure adjointe, Madame VERWAERDE-CPE, Madame BOETTI –Gestionnaire intérim
- Représentants des professeurs titulaires : Madame Karine CHARTIER- Professeur, Monsieur PACE- Professeur, Madame VILLERONCE, Madame Eloïse CHARTIER, Madame FAMILIAR- Professeur, Madame KONOPLINA- Professeur absente, Madame ANDRE- Professeur absente.
- Représentants du personnel titulaires : Monsieur ELICE – Agent chef, Monsieur LE GOASTER- Aide laboratoire, Monsieur CHAIGNEAU- secrétaire d'intendance ;
- Représentants des parents d'élèves titulaires : Madame LACOMBE- parent d'élève FCPE, Madame LORQUIN DEPARIS- parent d'élève FCPE, Madame CHELGHOUM- parent d'élève FCPE, Madame BELHADDAD- parent d'élève PEEP, Monsieur PIERRE- parent d'élève PEEP absent.
- Représentants des élèves titulaires : Mademoiselle DA SILVA- élève 1^{ère} 2G, Mademoiselle OUYED- élève T5G, Mademoiselle BALLION- élève T5G, Monsieur ROUAULT- élève 1^{ère} 2G, Monsieur BRIET T2G – élève suppléant.
- Représentants des collectivités territoriales : Madame MICCOLI- adjoint au Maire, déléguée à la jeunesse, à l'insertion professionnelle, à l'égalité entre les femmes et les hommes : excusée
- Représentant de la communauté d'agglomération : Madame BOISSEAU STAL- adjointe au Maire, déléguée à l'action sociale, à la solidarité, au handicap, vice-présidente du CDVO : excusée
- Représentante de la commune : Madame PREVOT- adjointe au Maire, déléguée à la culture, au patrimoine, aux jumelages, à l'animation locale et à la santé.

Le quorum est atteint avec 25 membres votants, le Président ouvre la séance à 18h25 et demande à l'assemblée une modification du point 12 qui ne sera pas traité en tant que « points financiers divers » mais modification liée au voyage en Ecosse.

1. Désignation du secrétariat de séance : par roulement, le secrétariat incombe cette fois aux représentants des membres de droit, Madame VERWAERDE est désignée.
2. Adoption du compte-rendu du CA du 03/10/2023
Compte-rendu rédigé par Madame LACOMBE, représentante des parents d'élèves
Remarques de Madame CHARTIER K. au nom des professeurs : Le nombre de votants indiqué était incorrect : 2 votants au nom de la mairie au lieu d'un. Le nombre de votants est diminué d'un. Le nom de Madame PREVOT s'écrit sans s. Dans les questions diverses, Madame Karine CHARTIER souhaitait au nom des personnels enseignants et d'éducation que les conditions de travail dégradées dans l'établissement apparaissent dans le compte-rendu.
(voir les modifications du compte-rendu précédent)
Compte-rendu adopté à l'unanimité -25 votes

3. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Référence à l'article 3 du règlement intérieur précédent concernant la Commission Permanente n'étant plus obligatoire pour certaines décisions notamment la DHG et le compte financier.

Le président de séance, Monsieur TRANCHANT, propose de déléguer le droit de vote à la Commission permanente sur certains points comme projets des voyages et des sorties. Il mentionne que cela est prévu dans le Code de l'éducation. Il fait référence à l'article 6 du CA qui définit la durée de la réunion à 2h maximum voire qui peut être prolongée de 30 minutes. Madame LORQUIN DEPARIS est intervenue pour que l'on mentionne dans le règlement intérieur que les convocations et les documents soient envoyés 8 jours ouvrables avant le CA par mail ou par courrier aux titulaires et aux suppléants. Madame LORQUIN DEPARIS a posé la question au nom des parents d'élèves si le compte-rendu du CA était affiché quelque part dans l'établissement et s'il pouvait être remonté via Pronote une fois approuvé par le CA.

M. TRANCHANT a répondu qu'il ne pourrait pas techniquement via Pronote car le document serait trop lourd mais qu'il pouvait le diffuser dans un onglet du site du lycée.

Règlement intérieur du CA adopté à l'unanimité- 25 votes.

4. Tenue de la commission permanente et délégation

Depuis trois ans modification dans la tenue de la CP. Monsieur TRANCHANT indique que des CP seraient convoquées pour dégrossir un certain nombre de dossiers comme le compte financier, la DHG. Madame CHARTTIER K, au nom des professeurs et des personnels d'éducation, rappelle que la demande des années précédentes était de ne pas déléguer de pouvoir à la CP, car il serait plus difficile de prendre des décisions en effectif réduit avec un débat moins nourri, si bien qu'ils s'étaient prononcés contre la délégation de pouvoir à la CP. Monsieur TRANCHANT indique que la délégation de pouvoir à la CP permettrait de faciliter les votes concernant les voyages scolaires ou les sorties, qui arrivent au fil de l'eau et régulièrement et qu'il est plus facile de réunir les CP que les CA. Il rajoute que les voyages qui suscitent polémique seraient présentés en CA. Madame CHELGHOUM souhaite savoir si ce vote est valable uniquement pour l'année en cours ou pour plusieurs années. Monsieur TRANCHANT précise que le règlement s'applique pour une année, jusqu'au CA d'installation de 2024. Madame LORQUIN DEPARIS souhaite savoir si les CP ont lieu aussi en soirée comme les CA. Pour cette année Monsieur TRANCHANT informe tous les membres du CA que les personnels de l'intendance ne pourront pas en décembre s'occuper des voyages et sorties car ils reçoivent une formation lourde pour apprendre à maîtriser le nouveau logiciel de gestion « opale ». Mesdames LORQUIN DEPARIS et CHELGHOUM demandent si le fait de déléguer à la CP des pouvoirs du CA a une incidence sur la signature des contrats par le Chef d'Etablissement. Monsieur TRANCHANT répond que pour les contrats de 2 à 3 ans, ils seront toujours présentés au CA. Les délégations de pouvoirs à la CP permettent de pouvoir traiter plus rapidement les contrats urgents et de gagner du temps comme pour le « marché alimentaire » avec le Lycée Jeanne d'Albret, contrat qui sera toujours voté en CA car il doit être renouvelé tous les ans. La CP facilite la signature pour une convention avec la médiathèque demandé en juin alors que le CA venait d'être convoqué en mai. Ce peut être aussi pour le prêt de petit matériel, qui est réalisé de fait et indiqué ensuite au CA, pour une convention d'hygiène alimentaire dont la signature est obligatoire et le délai d'attente du prochain CA bien trop long ou encore pour participer à des marchés. Monsieur VANDERVENNET, invité, demande au final quel est l'intérêt de convoquer la CP. Monsieur TRANCHANT répond qu'il y a moins de personnes à convoquer, ce sont des personnes différentes du CA, le quorum n'est pas nécessaire et que le CA se réunit 4 fois par ans. Madame

BOETTI, représentante de l'Agent Comptable explique que pour une sortie scolaire où on demande une participation des familles quel qu'en soit le coût, le CA doit voter et donc parfois être réuni pour un ordre du jour restreint. Monsieur TRANCHANT rajoute que l'ordre du jour dans les CA est toujours assez long, ainsi les CA seraient moins alourdis. Madame LORQUIN DE PARIS demande qu'il soit formulé dans le document « si la CP s'estime non apte à voter, elle renvoie le dossier au CA » ; Madame FAMILIAR, Professeur dit que dans les attributions de délégation à la CP il faut mentionner : marchés, contrats, conventions, voyages scolaires et sorties facultatives. Madame CHELGHOUM demande que chaque collège soit représenté.
Tenue de la commission permanente et délégation adopté à l'unanimité avec les ajouts précisés en séance- 25 votes.

5. Délégation de signature pour les contrats annuels au chef d'établissement
Délégation de signature pour les contrats annuels au chef d'établissement adopté à l'unanimité- 25 votes.
6. Délégation de signature Madame GARRIGOU
Délégation de signature Madame GARRIGOU adopté à l'unanimité- 25 votes
7. Installation des commissions et des conseils
Voir tableaux joints
8. Exercice incendie et PPMS
PPMS pour les alertes intrusions ou chimiques, existait déjà. Il y a eu quelques modifications. Le plan sera distribué prochainement à tout le monde. L'alerte incendie aura lieu prochainement. La date ne peut être communiquée au CA. Une alerte intrusion, dont la date doit être fixée avant décembre officiellement, aura lieu le jeudi 30 novembre à 10h20.
9. Plan HARCELEMENT
Madame GARRIGOU, Provisoire Adjointe annonce l'organisation de présentation du plan et de la passation du questionnaire avec la présence d'un membre de la direction ou une CPE. Les séquences sont programmées sur les séances d'AP donc en présence du PP. Il est prévu à la fin de la séance de répondre aux questions des jeunes. Monsieur TRANCHANT informe qu'une 2^{ème} heure est prévue pour les classes de seconde pendant la semaine santé citoyenneté entre le 11 et 15 décembre dans le cadre du programme PHARE. Pour les cas d'harcèlement dans un premier temps une rencontre avec les ambassadeurs et référent du programme PHARE suffit pour arrêter le phénomène et ce pour une grande partie des cas répertoriés. Si la situation est plus grave et demande sanction le relais est pris par les CPE et la direction. Les lycées sont inscrits cette année sur la plateforme PHARE alors que les collèges y sont depuis plus longtemps, plateforme avec outils et recensement. Le harcèlement est affaire de « tous ». Il y a des formations proposées aux personnels et aux élèves du CVL. Nous remercions Mesdames ROBERT et ANDJELKOVIC qui ont été formées au collège et qui pourront former les personnes volontaires. Mademoiselle OUYED, représentante des élèves demande des explications sur le rôle des ambassadeurs. Monsieur TRANCHANT répond que ce sont des personnes relais qui assurent la prévention dans le cadre du plan puisque ce sont des élèves formés.
10. Attribution logement.
Voir feuille jointe

Actuellement il y a deux logements vacants qui pourraient être mis en COP, mais pas pour cette année car ils sont associés à des personnels actuellement.

Attribution logement adopté à l'unanimité- 25 votes

11. Prélèvement sur fonds de réserve

Il y a actuellement un déficit de 11000€ pour le budget des repas, dû à différentes raisons : à l'augmentation des denrées mais aussi au remplacement successif des Chefs de cuisine, pas toujours par des personnels formés pour la gestion des stocks et des denrées, l'utilisation des fours en raison des problèmes de gaz. Jusqu'à la fin de l'année civile, il y aura utilisation du stock mais par prudence une demande de prélèvement de 15000€ sur les fonds de réserve est demandée pour être à l'aise bien que le déficit est de 11000€. Normalement une bonne partie de cette somme devrait retomber dans les fonds de réserve l'année prochaine.

Prélèvement sur fonds de réserve adopté à l'unanimité- 25 votes

12. Points financiers divers

Le voyage en Ecosse : Il y a une modification de la date du voyage lié à un week-end férié en Ecosse début mai qui ne permet pas aux familles d'accueil de recevoir nos élèves. Le voyage se déroulera du 26 avril au 2 mai avec un prix qui passa de 577€ à 608€ soit une augmentation de 31€ par famille. Madame LACOMBE s'était trompée sur le compte rendu précédent en écrivant que ce voyage était en priorité pour les élèves de 1^{ère} classe Euro et que les places restantes seraient proposées aux élèves de 2^{nde} Euro et Terminales Euro alors qu'en fait le voyage est prévu pour les classes de 2^{nde} Euro et Terminales Euro et les places restantes sont proposées aux élèves de 1^{ère} Euro- rectification à noter dans la correction du compte rendu du CA précédent.

Modification du prix et augmentation de 31 € du tarif de participation des familles pour le voyage en Ecosse pour les classes de 2^{nde} et Terminales Euro vote : 4 abstentions et 21 pour.

Pas de questions diverses déposées. La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance

Le président du conseil d'administration

F. VERWAERDE

E. TRANCHANT